

Nom commercial : **Savon Cuir Dr Becher****FICHE DE DONNEES DE SECURITE** (selon 1907/2006/CE, Article 31)**1. IDENTIFICATION**

NOM DU PRODUIT : Savon Cuir Dr Becher

UTILISATION COMMERCIALE FOURNISSEUR (Nom / raison sociale) : JAG PRIMA

Alpha Park B5 - 37, rue Gustave Eiffel - 95190 Goussainville - France  
Tél: 03.44.63.66.66 / fax: 03.44.63.66.67

Emballages : carton 20x500ml

**2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Caractérisation chimique: Mélanges****Description:**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

**Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 64-17-5

Éthanol

EINECS: 200-578-6



F R11

Numéro index: 603-002-00-5



Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319 ≤ 10%

CAS: 90170-43-7

beta.-alanine, N-(carboxy-2 éthyl), dérivés N-alkyles de coco, sels disodiques ≤ 2,5%

EINECS: 290-476-8



Xi R36



Eye Irrit. 2, H319

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**Composés conformément à Règlement (CE) N° 648/2004:**

savon, agents de surface amphotères, phosphonates

&lt; 5%

parfums

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.**Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** néant**Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

**Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**Indications complémentaires:** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.**Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**4. PREMIER SECOURS**· **Indications générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.· **Après contact avec la peau:** Laver avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.· **Après contact avec les yeux:** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.· **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Consulter un médecin pour plus de sécurité.**Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :** Traitement symptomatique

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

##### Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** néant

##### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>)

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub> )

##### Conseils aux pompiers

- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

##### Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante. Éviter le contact avec les yeux.

##### Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

##### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

##### Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

##### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter le contact avec la peau.

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

##### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

###### · Stockage :

###### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stockage conformément aux prescriptions légales.

###### · Indications concernant le stockage commun : Non nécessaire

###### · Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Stocker et transporter debout.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

##### Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

###### 64-17-5 Éthanol (≤10%)

VME (France) Valeur momentanée: 9500 mg/m<sup>3</sup>, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

###### 56-81-5 Glycerine (2,5-<3%)

VME (France) Valeur à long terme: 10 mg/m<sup>3</sup>

### Indications complémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### Contrôles de l'exposition

#### · Equipement de protection individuel:

#### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:** Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

#### · Protection des mains :

Porter des gants de protection au contact prolongé.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le port des gants au minimum indispensable.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente non il s'agit d'une substance, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales.

#### · Aspect:

**Forme:** liquide

**Couleur:** jaunâtre

· **Odeur:** caractéristique

· **Seuil olfactif:** non déterminé

· **valeur du pH à 20 °C:** 8

#### · Modification d'état

**Point de fusion:** non déterminé

**Point d'ébullition:** ~ 100 °C

· **Point d'éclair:** non déterminé

· **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** 425 °C (DIN 51794)

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

#### · Limites d'explosivité:

**Inférieure :** 2,0 Vol %

**Supérieure :** 12,0 Vol %

· **Propriétés comburantes** pas classé comme comburant

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 48 hPa

· **Densité à 20 °C:** 1,004 g/cm<sup>3</sup>

· **Densité relative.** Non déterminé.

· **Densité de vapeur (AIR = 1):** Non déterminé.

· **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** entièrement miscible

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.

· **Viscosité :**

**Dynamique :** non déterminé

**Cinématique :** non déterminé

· **9.2 Autres informations** Pour plus d'information, veuillez-vous reporter à la fiche technique.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**Réactivité**

**Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation.

**Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Matières incompatibles:** Agents puissants d'oxydation

**Produits de décomposition dangereux:**

Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>)

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub> )

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë :**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**64-17-5 Éthanol**

Oral	LD50	10470 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	117 - 125 mg/l (rat) (OECD 403)

**90170-43-7 beta.-alanine, N-(carboxy-2 éthyl), dérivés N-alkyles de coco, sels disodiques**

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :** Contact continué et/ou répété de la peau peut provoquer irritation.

· **des yeux :** Faible effet d'irritation

· **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

**Toxicité subaiguë à chronique :**

**64-17-5 Éthanol**

NOAEL > 3000 mg/kg/d (rat) (24 month - OECD 451)

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Basé sur des informations actuellement connues pas d'effets CMR.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

**64-17-5 Éthanol**

EC50/48 h	12900 mg/l (green algae (Scenedesmus capricornutum)) (OECD 201)
EC50/72 h	275 mg/l (algues) (OECD 201)
LC50/48 h	12340 mg/l (daphnia magna)
LC50/96 h	13000 mg/l (onchorhyncus mykiss) (OECD 203)

**Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indications générales :**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Classe de danger pour l'eau 1 (Auto-Classification): peu polluant

**Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

**Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets:**

L'attribution du code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### No UN

· **ADR, IMDG, IATA** néant

#### Nom d'expédition des Nations unies

· **ADR** néant

· **IMDG, IATA** néant

#### Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

#### Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** néant

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

**Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

· "Règlement type" de l'ONU: -

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· **Prescriptions nationales :**

· **Règlement en cas d'incident :** Directive 96/82/CE ne s'applique pas.

· **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 1 (Auto-Classification): peu polluant

**Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et NE représente(nt) PAS la classification de la préparation.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

#### Service établissant la fiche de données de sécurité :

C.S.B. GmbH Téléphone: +49-2151-652086-0

Düsseldorfer Str.113 Téléfax: +49-2151-652086-9

D-47809 Krefeld

Allemagne

ANNULE ET REMPLACE LES VERSIONS PRECEDENTES - DATE D'IMPRESSION DE CETTE FICHE : 02/12/2014

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*  
*IATA: International Air Transport Association*  
*GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals*  
*EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*  
*ELINCS: European List of Notified Chemical Substances*  
*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*  
*LC50: Lethal concentration, 50 percent*  
*LD50: Lethal dose, 50 percent*

**IMPORTANT :**

*Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de version indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.*

*Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie de spécifications.*

*L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.*

*Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité pour la manipulation, l'utilisation, la mise en œuvre, le stockage, le transport, le rejet et l'élimination du produit.. Il prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.*

*L'ensemble de prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités.*